

## Règlement intérieur Vestiaires, locaux et tribunes

### Description des locaux et du mobilier :

- Un bâtiment de 350m<sup>2</sup> composé de 4 vestiaires joueurs et 2 vestiaires arbitres, une infirmerie, des sanitaires publics, des locaux d'entretien et de rangement, et 2 bureaux, des tribunes de 170 places dont 8 adaptées au P.S.H.

Les locaux sont mis à la disposition des clubs de football suivant leurs créneaux horaires d'occupation du terrain attribués par la commune (voir planning).

Aucune autre structure ou particulier n'est autorisé à faire usage des locaux sans l'accord préalable de la Mairie.

Pour le bon fonctionnement des lieux, chaque utilisateur doit veiller au respect des règles suivantes :

### Sécurité :

- En quittant les lieux, s'assurer que les locaux et toutes les issues/fenêtres soient correctement fermées à clé.
- Interdiction de fumer à l'intérieur des locaux
- Ne pas installer d'appareil électrique supplémentaire (chauffage d'appoint, etc.) sans l'accord préalable de la mairie
- Ne pas introduire de mobilier supplémentaire sans l'accord préalable de la mairie. Tout équipement devra respecter les normes de sécurité incendie
- Ne pas stocker de bouteilles de gaz ou autres équipements qui pourraient être dangereux.
- En cas de dégradation, de casse, de panne ou tout autre évènement nuisant au bon fonctionnement des lieux, aviser immédiatement la Mairie

### Hygiène :

Il est demandé à tous les utilisateurs de respecter les règles élémentaires de propreté et d'hygiène, à savoir :

- Maintenir les locaux propres et sains après chaque utilisation :
  - ✓ Douches propres : mettre à la poubelle gel douche vide etc...
  - ✓ Déchets systématiquement évacués dans les containers extérieurs en respectant les consignes de tri. Aucun débris ne doit rester dans les locaux après usage
  - ✓ Aérer le plus possible pour renouveler l'air intérieur
- Maintenir les abords des locaux propres ainsi que les tribunes



## Energie :

L'énergie représente un coût élevé pour la Mairie. Il est de la responsabilité de chacun de veiller à modérer les consommations d'énergie et d'eau.

En période hivernale, lorsque le chauffage est en fonction, les portes et fenêtres des locaux doivent rester fermées. Les ouvertures doivent être limités au temps d'aération uniquement.

Tout dysfonctionnement constaté sur l'éclairage du terrain doit être signalé sans délais à la mairie.

L'eau doit également être utilisée de manière raisonnée. Signaler sans délai toute fuite à la Mairie.

Avant de quitter les lieux, bien vérifier que les lumières sont éteintes ainsi que tout appareil électrique inutile

**La mairie se réserve le droit de vérifier la bonne utilisation des locaux et de prendre les mesures appropriées en cas de non-respect du présent règlement ou d'une utilisation détournée de sa vocation initiale.**

Etabli le 23/06/2025

## Numéros de téléphones utiles :

Mairie : 04.67.10.41.00  
 Service technique : 04.67.79.96.73  
 Service sport : 06.16.90.84.40  
 Astreinte élue : 06.84.52.54.34  
 Police Municipale : 06.07.16.80.87  
 Gendarmerie : 17

## Planning des clubs 2025-2026

Heures :	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
9h-12h						U.S.G	U.S.G
12h-13h		Horiba		Horiba			
13h-14h			USG				
14h-17h30	USG	USG		USG	USG		
17h30-19h30							
19h30-23h	BFC		FCG		FCG		

## Contacts des référents :

USG : Mustapha Nassiri : 06.12.23.76.46
Boulodrome Football Club : Rémi Boudet : 06.72.82.79.06
Football Club Grabellois : Christophe Anjultbaut : 06.15.46.10.06
Horiba ABX médical : 04.67.14.16.79

